

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER SÉANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-neuf mars à 20 h 30,
le Conseil Municipal de la Commune de MONTÉLÉGER (Drôme)
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2021.

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, M J.-P. FONTAINE, Mme S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Mme V. CHAMPEY, M. Alain BLACHE, Adjoint, M. J. FALETTO, Mme M. THOLOMET, M. A. CLUZEL, Mme M. DEL BARRIO, MM. P. IROLLA, G. CHOPARD, Mmes A. VIAL, G. MILLIAT-BILLEBAUD, A. FALCHERO-MONTES, N. BARNASSON, M. M. GENDRON, Mme Aurore BLACHE et M. B. MAYAUD.

A été nommée secrétaire de séance : Mme V. CHAMPEY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- * Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2020 – COMMUNE
- * Affectation des résultats 2020 – COMMUNE
- * Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2020 – LOTISSEMENT SAINT AMAND
- * Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bonus relance »
- * Convention de mutualisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Valence Romans Agglo
- * Questions orales.

Les procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux des 14 et 17 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rend compte des dépenses effectuées du 11 décembre 2020 au 25 mars 2021.

DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

DATE DE SIGNATURE	SITUATION DU BIEN	RÉFÉRENCES CADASTRALES
14/01/2021	Quartier Gamelles	ZI 384 / 387 / 388 / 389 et 399
27/01/2021	1 Rue des Trois Becs	ZH 72
27/01/2021	2 Allée des Hautinières	ZI 222
27/01/2021	Quartier Gamelles	ZI 391
12/03/2021	159 Chemin des Sivassières	ZI 102
12/03/2021	Consonaves / 7, 7B Avenue de la Gare	ZH 57 / 411 / 416 / 313 / 412 et 415

15/03/2021	7 Cours des Platanes	AH 15
26/03/2021	Quartier Périon	ZK 196

Décision de prendre certaines des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- de signer l'avenant n° 1 portant sur le transfert du marché de travaux de finition du Lotissement Saint Amand de MONTELEGER - Lot 2 - Voirie et enrobés signé avec la société COLAS VALENCE, domiciliée 87 à 103 Avenue des Auréats, 26000 VALENCE pour un montant de 15 390,00 € HT soit 18 468,00 € TTC au profit de la société COLAS FRANCE, établissement de VALENCE, domiciliée 87 à 103 Avenue des Auréats, 26000 VALENCE,

Décision d'autoriser au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :

- de renouveler son adhésion pour 2021 auprès de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) pour un montant de 80.00 €,

- de renouveler son adhésion pour 2021 auprès de l'Association des Maires Ruraux de la Drôme pour un montant de 100.00 €,

Décision de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

- d'accepter la somme de 2 280 € (deux mille deux cent quatre-vingt euros) versée par GENERALI IARD correspondant au remboursement des dommages causés sur les barrières de la Route de Beauvallon à MONTÉLÉGER survenu en juillet 2020, sinistre n°0076077719.

DÉLIBÉRATIONS

D2021/03-29/N°01	<i>RAPPORTEURE</i>
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU	Mme Marylène
COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2020 - COMMUNE	PEYRARD

Le compte administratif 2020 - COMMUNE s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 010 549,58 €
Recettes	1 192 864,27 €
Soit un excédent de	182 314,69 €

Section d'investissement

Dépenses	968 647,11 €
Recettes	1 001 134,43 €
Soit un excédent de	32 487,32 €

Madame le Maire énonce les principales opérations d'investissement réalisées dans l'année 2020 :

- Poursuite ou achèvement des opérations engagées lors des exercices précédents : travaux de restructuration de la Mairie et de la Salle Poligny, rénovation de la montée d'escalier 6 cours des Platanes, défense incendie (PEI Rodets et Eygalières), aménagement du cimetière, travaux d'accessibilité ERP tranche 3, aménagement City Park
- Aménagement de la Place de l'Ancien Moulin
- Modifications du PLU

- Extension du réseau électrique et télécom consécutive aux permis de construire délivrés
- Rénovation de l'éclairage des courts de tennis et mise en place d'un défibrillateur au Club House
- Acquisition d'un véhicule pour le service technique
- Achats divers matériels et mobiliers

Le résultat global de l'exercice 2020 est de 214 802,01 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2019 d'un montant de -97 536,14 €, du solde des restes à réaliser de l'exercice 2020 d'un montant de 5 860,00 € en recettes, laissant apparaître un besoin net de la section d'investissement de 68 477,50 €, le résultat définitif de l'exercice 2020 s'élève donc à 123 125,87 €.

b) Principaux ratios

Population Montéléger : 1946 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement : 481 € par habitant

Produit des impositions directes : 257 € par habitant

Recettes réelles de fonctionnement : 605 € par habitant

Encours de la dette : 621 € par habitant

Les charges du personnel reviennent à 227 € par habitant (moyenne départementale des communes de même strate à 261 € par habitant)

Capacité dynamique de désendettement : 4,74 années.

La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée aux périodes de confinement, a conduit à une baisse importante des dépenses à caractère général, permettant de réaliser un résultat sensiblement en excédent.

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion de la Commune 2020 établi par Monsieur Serge RUSSO, receveur.

Après avoir présenté le compte administratif de la Commune 2020, Madame le Maire se retire pour laisser la place à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, 1^{er} Adjoint, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de la Commune 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de la Commune 2020,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de la Commune 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DÉCLARE que le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D2021/03-29/N°02 AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 – COMMUNE	RAPPORTEURE Mme Marylène PEYRARD
--	---

Madame le Maire rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité, compte tenu du besoin net de la section d'investissement,

AFFECTE au budget 2021 de la commune au compte 1068 de la section d'investissement la somme de 68 477,50 €, et au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de 123 125,87 €.

D2021/03-29/N°03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2020 – LOTISSEMENT SAINT AMAND	<i>RAPPORTEURE</i> Mme Marylène PEYRARD
--	--

Le compte administratif 2020 – LOTISSEMENT SAINT AMAND s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	217 825,46 €
Recettes	109 815,40 €
Soit un déficit de	108 010,06 €

Section d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	58 496,63 €
Soit un excédent de	58 496,63 €

Le résultat de l'exercice 2020 est de -49 513,43 €.

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice 2019 d'un montant de 530 984,76 € le résultat définitif de l'exercice 2020 s'élève donc à 481 471,33 €.

Madame le Maire indique qu'il a été procédé à la vente des 12 lots commercialisés.

Elle donne lecture du compte de gestion du Lotissement « Saint-Amand » 2020 établi par Monsieur Serge RUSSO, Receveur.

Après avoir présenté le compte administratif du Lotissement « Saint-Amand » 2020, Madame le Maire se retire pour laisser la place à Monsieur Jean-Paul FONTAINE, 1^{er} Adjoint, désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du Lotissement « Saint-Amand » 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du Lotissement « Saint-Amand » 2020,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Lotissement « Saint-Amand » 2020 relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DECLARE que le compte de gestion du Lotissement « Saint-Amand » dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D2021/03-29/N°04

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF « BONUS RELANCE »**

RAPPORTEURE

Mme Marylène
PEYRARD

Madame le Maire donne la parole à Monsieur le secrétaire de mairie, qui expose au Conseil Municipal que dans le cadre du plan de relance de l'État suite à la crise sanitaire, la région Auvergne-Rhône-Alpes offre de subventionner jusqu'à hauteur de 50 % des travaux d'aménagement du territoire à l'exception de ce qui concerne la voirie, les réseaux, ou l'achat de matériel.

Il est proposé aux conseillers de solliciter l'assistance de la région pour la réalisation de deux projets :

- le regroupement de toutes les opérations d'aménagement d'espaces verts et de verdissement de la commune ;
- la rénovation thermique de la maison commune et du bâtiment des services techniques.

Les subventions sollicitées s'élèveraient à 24 000 € pour le premier projet et à 7 830 € pour le second, représentant dans les deux cas la moitié des sommes hors taxes à engager.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subvention présentées,

AUTORISE Madame le Maire à les signer et à fournir à la région Auvergne-Rhône-Alpes tous les documents nécessaires.

D2021/03-29/N°05

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE
DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DE VALENCE
ROMANS AGGLO**

RAPPORTEURE

Mme Marylène
PEYRARD

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention proposée par la communauté d'agglomération de VRA consistant à bénéficier de l'outil de dématérialisation des marchés publics (profil acheteur) de l'entreprise AWS à titre gratuit.

Seuls restent à la charge de la commune les annonces légales contractualisées auprès des organismes de presse.

La commune a déjà adhéré à cette convention jusqu'en 2020, et son renouvellement exprès est rendu nécessaire par le renouvellement de l'exécutif de la communauté d'agglomération.

Cette convention est proposée jusqu'au 31 décembre 2021 et pourra être renouvelée par accord tacite des parties à la fin de chaque période annuelle, jusqu'au terme du mandat du Président de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de la convention jointe en annexe,

AUTORISE Madame le Maire à la signer et à fournir à la communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo tous les documents nécessaires à son exécution.

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

Excès de déchets près du stade

Les poubelles à proximité du stade sont souvent excessivement pleines, en raison des nombreuses personnes extérieures à la commune qui y déposent leurs déchets, y compris de grande taille.

Mme le Maire indique que le coût d'usage de la déchetterie intercommunale représente une dépense importante pour la commune, en raison du travail consciencieux que font les services techniques pour nettoyer le territoire communal.

Il est proposé de faire installer par la communauté d'agglomération de grands panneaux indiquant que cet emplacement « n'est pas la déchetterie », comme ils l'ont fait à Châteauneuf-sur-Isère. Des actions de sensibilisation pertinentes sont également faites à l'école.

Mme le Maire renvoie le sujet à la commission Environnement.

Travaux de terrassement près de la route de Valence

Mme le Maire est interrogée sur ce que sont les travaux impliquant un tractopelle sur la colline près de la route de Valence, à proximité de l'IME.

Le propriétaire procède à des travaux de terrassement de nature indéterminée, et des vérifications sont en cours pour déterminer si les autorisations nécessaires ont été obtenues.

Zones à risque sur le réseau routier

Il est signalé qu'il existe un risque important d'accident sur la RD 261, dans le virage avant les Rebatières : il y en a eu récemment deux en huit jours. Une limitation à 70 km/h pourrait être adaptée.

Le Département a été contacté, mais d'une part, on ne peut pas limiter la vitesse à 70 km/h partout, d'autre part, les accidents sont le fait de personnes qui, de nuit, ne respectent pas les limitations de vitesse.

Il est en outre signalé que des poteaux anti-stationnement ont été installés sur la route de Lorient, mais que les gens se garent à côté de ces poteaux, rendant d'autant plus dangereuse la circulation sur l'espace restant.

Il s'agit d'une route non cadastrée, appartenant au département, et la commune n'est pas compétente pour y assurer les règles de stationnement. Un projet d'échange de cette route contre un tronçon appartenant à la voirie municipale mais plus utile au département, avait été lancé, mais a été reporté *sine die* suite à la crise sanitaire.

Installation de panneaux photovoltaïques au Nord de la commune

Dans la zone d'activité Beauvert, un nouveau projet a démarré pour étendre la centrale photovoltaïque déjà présente. Cependant, la réglementation n'autorisant plus à poser des panneaux photovoltaïques sur du terrain agricole, le projet s'oriente vers des panneaux très en hauteur, permettant d'installer en-dessous des plantations, en particulier des espèces qui commencent à souffrir du réchauffement climatique et nécessitent désormais de l'ombre.

Aire de jeux pour les adolescents

Il est débattu de l'opportunité de nouveaux équipements de jeu, plus spécifiquement destinés aux adolescents que ceux existant au City Park.

Il est suggéré de s'inspirer de ce qui existe à Charpey ou à Pont-d'Isère, et d'installer des pistes dites *pump track* dans le bassin de rétention qui doit être construit près du City Park.

Mme le Maire renvoie l'examen de la suggestion à la commission Animation.

Informations diverses

Le conseil municipal est informé de l'état d'avancement des travaux de rédaction du document d'information communale sur les risques majeurs (DICRiM).

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir relayer auprès de la population les informations que leur position au Conseil Municipal leur permet d'obtenir. Elle mentionne qu'une brève d'information municipale est à l'étude.

Mme le Maire annonce que le centre hospitalier Drôme-Vivarais a changé de direction, et qu'elle a demandé à rencontrer la nouvelle directrice.

Il est signalé que la photo représentant Montéléger sur Google Maps est une photo de vacances d'un chien sur une terrasse, et l'on s'interroge sur la possibilité de remédier à cette incongruité.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des derniers développements des contentieux d'urbanisme.

Le CCAS travaille à réitérer le Repas des Anciens dès que les conditions sanitaires le permettront.

La séance est levée à 23 h 00.
Affiché le 6 avril 2021.